

**Installation ou exploitation, sur un lieu d’élevage ou d’épandage, d’un système de lavage de fruits ou de légumes**

Article 155 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM155

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les activités d’installation et d’exploitation, sur un lieu d’élevage'?' ou un lieu d’épandage'?', d’un système de lavage de fruits ou de légumes cultivés par un ou plusieurs exploitants soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

L’article 155 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*, ci-après appelé le REAFIE, vise uniquement un système de lavage de fruits ou de légumes installé sur un lieu d’élevage'?' ou un lieu d’épandage'?'. Pour des systèmes de lavage à l’extérieur de ces lieux, il faut utiliser le formulaire d’activité ***AM-LQE22-al-2a - Activité susceptible d’entrainer un rejet de contamination ou une modification de la qualité de l’environnement : agroalimentaire***. Si le projet inclut la transformation des fruits et des légumes (séchage, extraction de jus, fabrication de concentrés, production de croustilles, fermentation, marinage, saumurage, production de confiture, de sirop, etc.) le formulaire d’activité ***AM‑LQE22‑al-2a*** doit également être transmis.

Références

Loi et règlement directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE

Règlements complémentaires

* [Règlement sur les exploitations agricoles](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26) – ci-après appelé le REA

Documents de soutien, guides et outils de référence

* Site web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :
* Guide de référence du REAFIE
* Fiche secteur agricole
* Site Web du ministère – [Calcul et l’interprétation des objectifs environnementaux de rejet (OER) pour les contaminants du milieu aquatique](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/oer/index.htm)
* Site Web du ministère – [Formulaires de demande d’objectifs environnementaux de rejet (OER)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/oer/formulaires.htm), plus précisément :
* Formulaire pour les eaux usées en provenance d’activités de lavage de fruits et de légumes
* Site Web du ministère – [Eaux usées industrielles](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/industrielles.htm), plus précisément :
* Lignes directrices pour l’utilisation des objectifs environnementaux de rejets relatifs aux rejets industriels dans le milieu aquatique
* Lignes directrices applicables à l’industrie agroalimentaire hors réseau
* Lignes directrices pour l’élaboration d’un programme d’autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés
* Site Web du ministère – [Bilan de phosphore](https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/phosphore/bilan.htm), plus précisément :
* Procédure d’obtention des numéros d’intervenants et des numéros de lieux d’élevage ou de lieux d’épandage

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité visée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité concernée par le formulaire
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Précisez le type de lieu sur lequel est réalisée l’activité (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Lieu d’élevage'?' |
| Lieu d’épandage'?' |

2.1.2 Fournissez le numéro du lieu d’élevage'?' ou du lieu d’épandage'?' attribué par le ministère. *(Facultatif)*

Ce numéro vous a été attribué si vous avez déposé un bilan de phosphore.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations.* |

2.1.3 Décrivez l’activité d’installation et d’exploitation du système de lavage de fruits ou de légumes visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 Décrivez les aménagements de l’activité sur le site en précisant s’ils sont existants ou à construire (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* l’aménagement des bâtiments et des installations, incluant des aires de chargement, de déchargement, d’entreposage, les bassins de filtration, les points de rejet ou d’émission de contaminants'?', etc.;
* la vocation des bâtiments, des aménagements, etc.;
* toute autre information pertinente.

Si un plan ou croquis d’aménagement est disponible, vous pouvez le joindre afin de faciliter l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.3.1 Indiquez la superficie cumulative, en hectares (ha), sur laquelle sont cultivés les fruits et les légumes lavés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Vous devez considérer tous les exploitants qui utilisent le système de lavage. En cas de variabilité annuelle, donnez une estimation du minimum, de la moyenne et du maximum de superficies cultivées.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.2 Précisez les classes texturales de sol (ex. : argile, loam, sable, sol organique (terre noire)) des parcelles'?' cultivées en fruits ou en légumes et qui sont récoltées avec leur système racinaire (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Note : La série de sols n’est pas demandée.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.3 Précisez la capacité maximale journalière du système de lavage (art. 17 al.1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.4 Dans le tableau ci-dessous, précisez le type de fruits et de légumes lavés ainsi que la quantité maximale lavée par jour et par année (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type de fruits et/ou de légumes lavés | Quantité maximale de fruits et/ou de légumes lavés (kg/jour) | Quantité annuelle de fruits et/ou de légumes lavés (kg/an) |
| Pommes de terre | *Saisissez les informations.* | *Saisissez les informations.* |
| Betteraves | ... | ... |
| Légumes-racines (ex. : carottes, panais, etc.) | ... | ... |
| Cultures à faible profondeur (ex. : poireaux, radis, etc.) | ... | ... |
| Cultures au-dessus du sol (ex. : poivrons, tomates, choux, légumes feuilles, etc.) | ... | ... |
| Cultures arboricoles (ex. : pommes, poires, etc.) | ... | ... |
| Autres : *précisez* | ... | ... |

2.3.5 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements concernant la période d’exploitation du système de lavage de fruits et de légumes (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type de fruits ou de légumes | Période d’exploitation du système de lavage | | |
| Période de l’année (mois – mois) | Nombre d’heures maximal par jour | |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... |
| ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.6 Décrivez les prétraitements faits sur les fruits et les légumes avant leur acheminement vers le système de lavage (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples :

* le système mécanique de prélavage;
* l’effeuillage, l’épluchage, la coupe;
* le tri et la présélection.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucun prétraitement) |

2.3.7 La présente demande vise-t-elle également l’installation et l’exploitation d’un système de traitement des eaux de procédés assujetties à une autorisation en vertu de la deuxième partie du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE (art. 17 al.1 (1) et art. 204 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la question 2.3.9.

2.3.8 Vous devez remplir et soumettre le formulaire d’activité *AM204 – Appareil ou équipement destiné à traiter les eaux usées ou contaminées* (art. 22 al. 1 (3) LQE et 204 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission de ce formulaire dans le cadre de la présente demande. |

2.3.9 Indiquez les autres éléments permettant de décrire les modalités de réalisation de l’activité. *(Facultatif)*

Exemples :

* l’entreposage des fruits et des légumes fraîchement lavés;
* le nombre d’exploitants utilisant le système.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des équipements

2.4.1 Joignez les plans et devis'?' des installations présentes et prévues, ainsi que toutes les composantes nécessaires à l’exploitation du système de lavage de fruits et de légumes (art. 156 (1) REAFIE).

R NR SO

Ces documents doivent comprendre, le cas échéant :

* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments;
* les bassins de prétrempage;
* les dessableurs à sec;
* les unités de lavage avec ou sans recirculation d’eau;
* les unités de lavage à l’eau potable;
* les modules de refroidissement;
* les équipements ou les ouvrages destinés à réduire, contrôler, contenir ou prévenir le dépôt, le dégagement, l’émission ou le rejet de contaminants'?' dans l’environnement'?' (ex. : bassins de sédimentation);
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez tous les équipements et appareils composant le système de lavage (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de l’appareil  (composante du système du lavage) | Étape à laquelle est relié cet équipement ou appareil | Nombre d’unités | Capacité ou taux de chacune des unités  Précisez l’unité de mesure. | Description de l’équipement  Si l’information est présente dans un document ou une fiche technique jointe, indiquez le nom du document et la section où retrouver l’information. | Mesures d’atténuation (le cas échéant)  (ex. : double paroi, bac de rétention, alarme, etc.) | Code d’identification sur le plan, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description du processus de lavage

2.5.1 Joignez un rapport technique signé par un ingénieur et indiquez l’emplacement des renseignements suivants (art. 156(2) REAFIE) :

R NR SO

|  |
| --- |
| Nom du rapport technique : *Saisissez les informations.* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Renseignement demandés | Précisez la section où se trouve le renseignement. |
| 2.5.1.1 | La description du processus de lavage  Cette description doit contenir :   * les étapes préalables et les grandes étapes de cheminement des fruits et des légumes; * une description du système de lavage, incluant les systèmes de traitement et leur performance le cas échéant. | *Saisissez les informations.* |
| 2.5.1.2 | La description des débits et des charges d’eaux usées rejetées dans l’environnement  Cette description doit inclure :   * le type d’eau (eaux de procédé, eaux de lavage, etc.) * le volume en mètre cube ou en litre; * ces informations sur le rejet : * sa fréquence et sa durée, * la période de l’année où il est effectué, * s’il est en continu ou ponctuel; * les débits d’eaux usées rejetées : minimum, moyen et maximum (m³/jour), en précisant s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle; * les concentrations de contaminants'?' (matières en suspension, azote, phosphore total, demande biochimique en oxygène (5 jours), température, pH, etc.); * toute autre information pertinente. | ... |
| 2.5.1.3 | Une description du point de rejet à l’environnement'?' des eaux usées  Cette description doit inclure :   * le type de rejet en milieu hydrique (ex. : fossé, infiltration dans le sol, bassin d’irrigation); * la localisation du point de rejet. | ... |
| 2.5.1.4 | La démonstration que le système proposé prend en considération le contexte de production de l’exploitant agricole ainsi que la capacité du milieu récepteur en se basant, idéalement, sur l’objectif environnemental de rejet (OER) préalablement demandé au ministère | ... |

Si un schéma du processus de lavage est disponible, vous pouvez le joindre afin de faciliter le traitement de la demande. *(Facultatif)*

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.5.2 Décrivez l’écoulement (chemin et débit) des eaux prélevées, utilisées et générées, et ce de leur approvisionnement jusqu’à leur rejet ou leur gestion (art. 17 al. 1 (1) et art. 18(1) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit inclure, le cas échéant :

* les prélèvements d’eau nécessaire à l’opération du système de lavage;
* les traitements de l’eau brute (ozone, ultra-violet, chloration, autre);
* les ajouts de produits dans le procédé (nettoyants, désinfectant, etc.);
* la recirculation d’eau ou la récupération d’eau en tout ou en partie à d’autres fins;
* les quantités d’eau utilisée.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre un diagramme ou schéma d’écoulement des eaux de l’activité ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.3 Décrivez la gestion des boues et de la terre récupérée à la suite du lavage des fruits et des légumes (art. 17 al.1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* la quantité annuelle estimée de terres récupérée;
* l’utilisation d’un bassin de décantation pour récupérer les matières en suspension dans l’eau;
* l’entreposage temporaire de la terre;
* la destination finale (retour au champ, autre).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.4 Décrivez les paramètres d’opération pour chaque appareil ou équipement du système de lavage afin de parvenir aux spécifications déterminées lors de sa conception (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Note : Les paramètres d’opération peuvent être différents selon le type de fruits ou de légumes.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Plan de valorisation des résidus végétaux

2.6.1 Joignez le plan de valorisation des résidus végétaux et indiquez l’emplacement des renseignements suivants (art. 156(3) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Nom du plan de valorisation des résidus végétaux : *Saisissez les informations.* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Renseignement demandés | Précisez la section où se trouve le renseignement. |
| 2.6.1.1 | Une description des résidus végétaux à valoriser  L’analyse de la composition des résidus organiques à valoriser peut notamment porter sur les paramètres suivants, et ce, pour les différents types de résidus :   * matière sèche; * N total (NTK); * N-NH4; * P2O5 total; * matière organique; * rapport C/N. | *Saisissez les informations.* |
| 2.6.1.2 | Les quantités de résidus à valoriser annuellement ainsi que les types de valorisation effectués | ... |
| 2.6.1.3 | Les méthodes et les stratégies de stockage des résidus végétaux à valoriser  Cette description doit inclure, le cas échéant :   * la description des aires de stockage; * la capacité utile (m3) ; * la durée de stockage; * les moments de reprise pour la valorisation (fréquence, période, etc.) | ... |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des travaux ou des activités :

* la construction de bâtiments, d’ouvrages et d’installations;
* l’exploitation de l’activité;
* les étapes d’ouverture et de fermeture annuelles;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.8.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Consultez l’article 31.0.5 de la LQE pour connaître les obligations légales applicables à la cessation de l’exploitation d’un système de lavage de fruits ou de légumes (annexe II (18) REAFIE).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les zones d’intervention :
* le système de lavage,
* les aires d’entreposage, de chargement et de déchargement,
* l’aménagement du site (voie d’accès, etc.),
* les points de rejet,
* les récepteurs sensibles,
* toute autre information pertinente.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités concernées par le présent formulaire génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de rejet d’eau à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau) :***

* le rejet d’eau de lavage;
* le rejet d’eau de procédés;
* le rejet d’eau résiduaire.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un milieu naturel'?', un système de gestion des eaux pluviales'?', un fossé, un cours d’eau, le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Notez que les *Lignes directrices pour l’élaboration d’un programme d’autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés* peuvent vous aider à élaborer un programme de suivi et d’autosurveillance des effluents rejetés à l’environnement.

Il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient requis pour certains rejets dans l’environnement, dont les milieux aquatiques. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaître ces OER, le cas échéant.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machinerie à proximité d’un milieu sensible;
* la mise à nu des sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* l’entreposage de matières (intrant, matière résiduelle, etc.);
* l’émission de matières en suspensions dans un cours d’eau;
* l’excavation et la disposition de sol.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.3.

4.2.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles d’émettre des rejets dans l’atmosphère'?' (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18c -*** ***Rejets atmosphériques*** :

* les activités générant des émissions de contaminant'?' à l’atmosphère (ex. : particules, odeurs);
* la circulation de la machinerie ou la chute de matières générant des poussières;
* la dispersion éolienne de matières entreposées sur le site.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.4.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18c - Rejets atmosphériques* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c - Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

4.4.1 Les activités concernées par le présent formulaire sont-elles susceptibles de générer du bruit (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de sources de bruit à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** :

* les opérations d’entreposage, de chargement et de déchargement de matières;
* les équipements (ex. : ventilateurs, convoyeurs);
* les équipements de production générant des bruits d’impacts.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.5.

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 L’installation ou l’exploitation d’un système de lavage de fruits ou de légumes est susceptible de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres informations

4.6.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les fiches de données de sécurité de produits ajoutés aux eaux de procédés;
* des photos du système et du point de rejet des eaux;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils;
* les inventaires spécifiques à une espèce.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

5.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

5.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**environnement :** l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**lieu d’élevage** : ensemble d’installations d’élevage et d’ouvrages de stockage qui appartiennent à un même propriétaire et dont la distance d’une installation ou d’un ouvrage avec l’installation ou l’ouvrage le plus rapproché est d’au plus 150 mètres (art. 3 REA).

**lieu d’épandage** : ensemble de parcelles géographiquement rapprochées appartenant à un même propriétaire qui ne pratique pas l’élevage d’animaux (art. 3 REA).

**milieu naturel :** tout terrain couvert de végétation, à l’exception des parcelles et du gazon entretenu, ou sans recouvrement granulaire ou imperméable artificiel, ou sur lequel il y a un milieu humide ou hydrique ou un habitat faunique. Ces milieux peuvent :

* ne pas être altérés par les activités humaines ou faiblement;
* avoir été restaurés par une intervention humaine;
* s'être renaturalisés d'eux-mêmes à la suite d'une perturbation.

**parcelle** : portion de terrain d’un seul tenant, constituée d’une même culture et nécessitant une même fertilisation, qui appartient à un même propriétaire et qui constitue un lot ou une partie de lot (art. 3 REA).

**plans et devis :** documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel :** professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système de gestion des eaux pluviales :** tout ouvrage d’origine anthropique utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux pluviales, y compris un fossé, à l'exception (art. 3 REAFIE) :

* d'un système d'égout;
* d'une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système de gestion des eau pluviales, située à l'intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d'un équipement ou d'un dispositif destiné à traiter des eaux autres que pluviales.

**système d’égout :** tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.